

COMMISSION EDUCATIVE

Président : Jean-Louis GUILLEM

24, rue Jules Dalou 66000 PERPIGNAN

Port : 06.12.10.42.15

Jean-louis.guillem@orange.fr

RÈGLEMENT KIDS et MINICROSS 2017

ARTICLE 1

La Ligue organise un Kids Moto50 et Mini cross 65/85 destiné à tous les licenciés éducatifs. Licence NJ1, NJ2 et NJ3 avec guidons ou CASM.

La protection dorsale et pectorale est obligatoire.

Le tapis de sol est obligatoire.

La commission éducative a décidé de maintenir ces compétitions Kids Moto et Mini Cross aux pilotes des autres

Ligues qui seront Récompensés suivant leur résultat à chaque épreuve sans cumul pour le classement général final.

ARTICLE 2

L'âge des pilotes éducatifs est de 6 à 11 ans inclus (après avis de la Commission)

Licences autorisées pour l'entraînement :

**NJ1+ NJ2 + NJ3 (sans guidon ni CASM) ou NET à partir de 8 ans

Licences autorisées pour compétition:

** NJ 1 + guidon de bronze et d'argent de 6 à 7 ans pour les pilotes KID 50cc

** NJ 1 + guidon d'argent pour les pilotes Mini Cross 65cc de 7 à 8 ans

** NJ 2 + guidon d'argent de 8 à 9 ans pour les pilotes Mini Cross 65cc (attention pour les pilotes qui feront le championnat de France Mini-vert, il faut le guidon d'or).

ou NJ 2 + guidon d'or pour les pilotes Mini Cross 85cc de – de 10ans

**NJ 3 + guidon d'or ou C.A.S.M de 10 à 14 ans pour les pilotes Mini Cross 65cc et Mini Cross 85cc

Il n'y a pas de licences à la journée

ARTICLE 3 :

KIDS 50cc

Ce Kid est une compétition, il y aura un classement cumulé. Il y aura des départs derrière la grille, pour les clubs n'ayant pas de grille, le départ se fera au drapeau ou à l'élastique.

Ces journées se dérouleront comme suit :

- Une reconnaissance de piste de 10 minutes + 1 séance d'essais chronos de 10min.
- Deux manches de 8 minutes + un tour.

ARTICLE 4

Mini Cross 65cc et 85cc

Pour les pilotes Mini Cross 65cc et 85cc, ce sera une compétition et il y aura un classement cumulé.

Lors du championnat Mini Cross 85cc, des pilotes 85cc LIGUE pourront être inclus dans la catégorie car la F.F.M autorise le « mélange : petites roues+ grandes roues ».

Il y aura des départs derrière la grille, pour les clubs n'ayant pas de grille, le départ se fera au drapeau ou à l'élastique.

Ces journées se dérouleront comme suit :

- Une reconnaissance de piste de 15 minutes + 1 séance d'essais chronos de 15min.
- Deux manches de championnat de 15 minutes + un tour.

ARTICLE 5

Attribution annuelle des numéros de course :

Pour les kids et mini cross, les numéros seront attribués du n°1 en suivant. Une priorité sera donnée aux pilotes participant à toutes les épreuves du Championnat de France afin qu'ils conservent le N° de ce championnat à 2 chiffres.

Les demandes de numéros pour les 50 et 65, téléchargeable sur : www.motolr.com ou www.lmlr.org

Seront attribués aux pilotes Ligue et Hors Ligue en échange de :

- 1) **Le formulaire papier dûment rempli**
- 2) **Un chèque de 10€ à l'ordre de la Ligue « LMLR » qui sera encaissé.**
- 3) **Etre titulaire de la Licence 2017**

Ce dossier devra être envoyé par courrier à :

Jean-louis GUILLEM 24 rue Jules Dalou 66000 PERPIGNAN.

La confirmation du sera faite au pilote par mail ou par courrier (**joindre une enveloppe timbrée en ce cas**).

Le N° attribué reste la « propriété » du pilote saison après saison tant qu'il ne change pas de catégorie.

ATTENTION : Les demandes de N° faites sur Engage Sport ne seront pas validées. Respectez la procédure

N.B : pour éviter les doublons, c'est Joël TERRASSON qui gère l'attribution des numéros des kids 85cc,

ARTICLE 5 bis

Couleurs des plaques

Sont autorisés pour les **kids 50cc et Mini Cross 65cc** : plaque blanche numéros noirs
ou plaque bleue numéros blancs

Sont autorisés pour les **Mini Cross 85cc** : seulement plaque bleue numéros blancs
afin de les différencier des 85cc ligue

ARTICLE 6

Lorsque le terrain ne s'y prêtera pas, les essais et les manches se feront sur circuit réduit.

Un maximum de 40 participants par catégorie sera admis.

Les 3 catégories ne pourront en aucun cas être regroupées.

ARTICLE 7

La procédure d'engagement

La demande d'engagement sera effectuée sur le site <http://engage-sports.com> jusqu'à **15 jours** avant l'épreuve moyennant la somme de **32€ (30+2) pour les 50 et 65 et de 42€ (40+2) pour les 85.**

Le montant de l'engagement sera majoré à **62€ (60+2)** si la demande intervient entre les **14 à 5 jours** avant l'épreuve.

Les clubs transmettront le soir même à la Ligue un montant égal à 2€ X par le nombre d'inscrits

En cas d'annulation d'une épreuve, le club remboursera les pilotes du montant de l'engagement moins les frais de gestion du site.

En cas de forfait d'un pilote et sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, courrier officiel etc...), le club remboursera le pilote du montant de l'engagement moins les frais de gestion du site <http://engage-sports.com>

Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé.

CLAUSES PARTICULIERES : Retour à la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre) pour toute reprise de la compétition, le pilote devra fournir un certificat médical de consolidation.

Dans le cas contraire sa participation lui sera refusée

Il n'y a plus de chèque de caution pour le transpondeur, le pilote déposera sa licence « en gage Il la récupèrera en restituant le transpondeur à la fin de l'épreuve. Si un pilote oublie de le ramener, sa licence ne lui serait pas rendue et pourrait être bloquée à la F.F.M. (Pas la peine de demander un duplicata si votre licence est bloquée).

Les clubs organisateurs d'une épreuve de KIDS MOTO et Mini Cross de la Ligue Motocycliste du Languedoc Roussillon devront s'inscrire sur le site <http://manage.engage-sports.com/>
Afin de gérer les engagements des pilotes de leur épreuve.

ARTICLE 8

Tout pilote doit se présenter **obligatoirement** au contrôle administratif avant le début des séances d'entraînement avec : sa licence, le carnet de guidons ou C.A.S.M, le passeport technique de sa moto et **la licence de son accompagnateur.**

En cas de non-présentation de ces pièces, des sanctions ou pénalités pourront être appliquées.

L'accès à la zone «panneautage» sera réservé exclusivement aux personnes titulaires d'une licence et munies d'un "PASS" fourni par le club organisateur.

TABLEAU DES SANCTIONS

NOTA: LE PILOTE EST RESPONSABLE DU COMPORTEMENT DE SES ACCOMPAGNATEURS

COMPORTEMENT VIOLENT	
PHYSIQUE OU VERBAL : Envers les organisateurs, officiels, pilotes, accompagnateurs, spectateurs	EXCLUSION et TRADUCTION DEVANT LE TRDA*
SUR LES INSTALLATIONS OU BIENS D'AUTRUI	EXCLUSION et TRADUCTION DEVANT LE TRDA*
* TRDA : Tribunal Régional Disciplinaire et d'Arbitrage	

FAITS DE COURSE	
NON RESPECT DES DRAPEAUX	DISQUALIFICATION DE LA MANCHE
AIDES EXTERIEURES NON AUTORISEES	DISQUALIFICATION DE LA MANCHE
COUPER LE CIRCUIT VOLONTAIREMENT	DISQUALIFICATION DE LA MANCHE
PERTE D'UN ELEMENT DU POT D'ECHAPPEMENT	DISQUALIFICATION DE LA MANCHE
ABSENCE DE TRANSPONDEUR	ACCES AU PARC D'ATTENTE REFUSE
ABSENCE DE CONTRÔLE TECHNIQUE	ACCES AU PARC D'ATTENTE REFUSE
ABSENCE DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF	ACCES AU PARC D'ATTENTE REFUSE

ARTICLE 9

Le changement de cylindrée en cours d'année est possible avec l'accord du président de la commission éducative, mais il est irréversible.

ARTICLE 10

Pour les deux manches de chaque Kids Moto et Mini Cross, l'ordre de placement sur la ligne de départ est déterminé par

La séance d'essais chronos ou dans l'ordre du classement général provisoire si problème chrono.

ARTICLE 11

Le pilote qui provoque un faux départ reçoit un avertissement et à la seconde infraction, il est sanctionné (départ en 2e ligne).

ARTICLE 12

Aucune modification technique ne peut être apportée aux machines de la catégorie Educative qui devront être **strictement d'origine**, seul le changement d'amortisseur arrière est accepté.

Les numéros de courses selon normes doivent être lisibles, écrits en noir sur fond blanc ou comme au mini-vert, écrits en blanc sur fond bleu.

ARTICLE 13

Si une altercation venait à se produire entre parents et accompagnateurs de pilotes, ou envers les officiels, une sanction sera infligée à l'« **accompagnateur** ». Suivant l'infraction, de plus amples sanctions pourront être prises par le jury ou le TRDA (Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage), allant de la suspension de licence à une amende ou dans certains cas les deux ensembles (**voir tableau des sanctions article 8**).

ARTICLE 14

En cas de désaccord, les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course de l'épreuve selon les clauses de l'article 9 du règlement général motocross de la F.F.M et accompagnées d'une caution d'un montant de 75€.

Après réunion du jury, s'il s'avère que le « plaignant » a raison, la caution lui sera restituée.

ARTICLE 15

Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels.

Le délégué du championnat est de droit président du jury.

ARTICLE 16 :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le pilote doit prendre des mesures pour éviter la pollution du sol dans le parc coureurs et les risques d'incendie: **tapis de sol et extincteur obligatoires.**

L'organisateur doit prendre des mesures :

- pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, points de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers
- Il doit si possible aménager une aire de lavage pour les motos.

Le délégué est chargé de contrôler la mise en œuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies.

ARTICLE 17

Les participants et les « accompagnateurs » à ce Kids Moto et Mini Cross s'engagent à respecter scrupuleusement ce règlement. **(Voir tableau des sanctions article 8)**

ARTICLE 18

POUR RAISON DE SECURITE, la circulation de tous véhicules dans le paddock doit se faire à l'allure d'un piéton au pas. Les deux roues de service (transport de roues, matériel ou personnel, etc...) devront être identifiés aux machines pour lesquelles ils sont utilisés.

Les appareils à feu vif (barbecue ou sur sol naturel) sont strictement interdits sous peine d'exclusion du pilote.

La pratique des 2 roues, vélo ou mini moto, par des enfants est interdite dans le paddock.
